PROVENCE-ALPES -CÔTE D'AZUR & CORSE

N°22 JANVIER 2020

Le bulletin du Conseil Interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues



1er rang de gauche à droite : Magali BERNARD, Laure LEFRANCOIS, Sébastien MOYNE-BRESSAND, Carole DHIEUX, Marianne SPAZIANI, Chantal SINIBALDI
2d rang de gauche à droite : Patrick SEMPOL, Jean MAUGEIN, Eric NAUTONNIER, Gilbert LE GRAND.

Chères consœurs, Chers confrères,

L'année 2019 a été riche en événement au sein de notre région PACA-CORSE, ce qui a entraîné une mobilisation importante de tous les élus et un travail soutenu de nos salariées régionales. Outre la tenue à jour du tableau de l'Ordre dont vous pourrez prendre note dans ce numéro, du mouvement avec les entrées et les sorties, de nombreux contrats (remplacements, collaborations, ventes...) ont été étudiés par nos services.

Le rôle premier de notre institution a été mis en avant, car année après année, de plus en plus d'entre vous, nous appellent afin d'obtenir des conseils, des informations, des aides avant une prise de décision. Je ne peux que vous encourager à continuer dans cette voie pour cette nouvelle année à venir, car le Conseil Interrégional est là aussi pour cela. Nombreux d'entre vous savent combien je suis à votre disposition et à votre écoute, les autres élus également ; n'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

De plus en plus de professionnels ont besoin d'aide et de soutien dans des procédures de redressement judiciaire ; il est important d'aider et de tout faire pour qu'une liquidation judiciaire ne soit pas prononcée. Souvent, ce sont des « accidents de la vie » qui aboutissent à de telles situations. Une des missions de l'Ordre est d'assister ses confrères et l'Ordre a un rôle de contrôle dans la procédure. Ce travail est important, peu connu et qui vient en aide à nos confrères et consœurs ; différents élus ont accompagné de nombreux confrères à travers l'ensemble de notre région PACA-corse.

Téditorial

- 2 Appel à projet / Un projet universitaire à Marseille
- 3 La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager
- 4 L'article 77, de la théorie à la pratique
- 5 Budget prévisionnel CIROPP PACA-CORSE 2020 / Agenda
- 6 Mouvements du tableau



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

Le Mercure B -80 rue Charles Duchesne Les Milles 13290 Aix-en-Provence Tél: 04.42.59.14.66 anne-marie.serries@paca-corse. ciropp.fr contact2@paca-corse.ciropp.fr

Ouverture au public

Tous les jours

9 h > 16h30

Comité éditorial : Sébastien MOYNE-BRESSAND, Jean MAUGEIN, Marianne SPAZIANI, Eric NAUTONNIER, Magali BERNARD, Gilbert LE GRAND

Sécrétariat de rédaction : Anne-Marie SERRIES, Adriana BRANCO

Tirage: 1400 exemplaires ISSN 1960-2952

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

Suite de la couverture

La commission éthique et déontologie et la commission dérogation se sont réunies régulièrement afin de remplir leurs fonctions et plusieurs commissions de conciliation ont eu lieu afin de régler les conflits à l'amiable.

Cette année encore, nous avons représenté notre profession au niveau des différents départements de la région PACA-CORSE et fait valoir nos pratiques, nos connaissances, notre place dans le paysage de la Santé lors de plusieurs réunions organisées par l'ARS et l'Hôtel de Région PACA.

Enfin, notre implication a été totale pour soutenir et aider les étudiants lors de la décision de fermeture de l'école de podologie de Marseille par la Région.

Madame Branco, Madame Serries vos interlocutrices au sein de nos bureaux, mais aussi l'ensemble de vos élus régionaux, se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2020, beaucoup de bonheur, de santé et de joie pour cette nouvelle année.

Confraternellement

Sébastien MOYNE-BRESSAND

APPEL À PROJET

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur lance un Appel à projet visant à identifier des structures souhaitant s'engager dans un projet de création d'un institut de formation préparant chaque année 30 étudiants au diplôme d'État de pédicure-podologue à compter de la rentrée de septembre 2020.

Date limite de dépôts des dossiers : 15 mars 2020

Pour en savoir plus:

https://www.maregionsud.fr/ aides-et-appels-a-projets/ detail/ouverture-dune-ecole-depedicurie-podologie

UN PROJET UNIVERSITAIRE À MARSEILLE

Lors du premier semestre 2019, nous avons été informés par les services de l'Agence Régional de Santé et la Région PACA de la fermeture éventuelle de l'école de podologie de Marseille.

En effet, depuis 2016, date à laquelle l'EPM devait faire son dépôt de dossier de renouvellement d'agrément, des pièces complémentaires leur ont été demandées, mais en vain

En mai 2018, en ma qualité de Président du Conseil Interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues de PACA-CORSE, j'ai été convoqué avec les dirigeants de l'école de podologie de Marseille à une réunion où l'ARS et la Région leur avait clairement demandé de communiquer les pièces réclamées depuis plusieurs années déjà, dont le projet pédagogique de l'école.

En effet, le projet qui avait été présenté ne correspondait pas à ce qui était attendu par les Institutions qui vérifient, contrôlent et délivrent l'agrément.

Aussi, plusieurs contrôles de l'ARS et de la Région avaient relevé bons nombres de dysfonctionnements. Il est primordial pour notre territoire régional, de conserver une école de podologie; c'est ce discours que j'ai à maintes reprises soutenu devant les différentes institutions.

Un appel à projet par l'Hôtel de Région PACA sera lancé au cours du mois de décembre pour l'ouverture d'une nouvelle école de podologie sur notre territoire régional, dès la rentrée 2020.

En ma qualité de rapporteur au sein du Conseil National de l'Ordre de la Commission Universitarisation des études, je vais mettre toute ma volonté en œuvre afin qu'un projet universitaire puisse voir le jour.

En effet, lors des assises de la santé en 2016, sous la Présidence de Madame La Ministre Madame Mariesol Touraine et il y a un an, à la suite de l'intervention de Monsieur Le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron dans « Ma santé 2022 », tous les acteurs décisionnaires, à tous les niveaux de la République, veulent que la formation des professions paramédicales se fasse au sein des universités.



Cette évolution va dans le sens du système LMD et des accords de Bologne et c'est une évolution importante et souhaitable pour notre formation afin de permettre à de plus en plus d'étudiants et donc de futurs professionnels, d'évoluer vers une thèse.

Ce processus avancera vers le domaine de la recherche, ce qui permettra à notre profession de passer du stade des connaissances empiriques (nous faisons des actes car nous savons qu'ils sont efficaces sans pouvoir expliquer pourquoi) vers le stade des connaissances scientifiques.

Sébastien MOYNE-BRESSAND

La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

En 2015, l'ONPP initiait sa démarche qualité en pédicurie-podologie. Une action majeure, qui inscrivait notre profession dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques, saluée à l'époque par Agnès BUZYN, alors présidente de la HAS. 1365 d'entre vous se sont engagés volontairement dans cette première étape et nous les en remercions. Le recul et l'expérience acquise nous permettent aujourd'hui de faire évoluer positivement cette démarche qualité, afin qu'elle puisse se généraliser à l'ensemble des pédicures-podologues.

Inscrire notre profession dans une démarche d'amélioration continue

Depuis ses débuts, la démarche qualité répond à la mission de l'Ordre National des Pédicures-Podologues de veiller à la qualité et à la sécurité des soins. Ce programme ambitieux a déjà permis d'agir concrètement en mettant à disposition des recommandations de bonnes pratiques et des « fiches qualité » et en développant un premier questionnaire d'évaluation. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et impliquer un maximum de professionnels. C'est pourquoi l'Ordre fait évoluer sa démarche en la rendant plus simple d'accès et en la dotant de nouveaux outils pour donner à tous les pédicures-podologues, les moyens et l'envie de progresser en continu.

Cette nouvelle étape poursuit 7 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'exercice des professionnels en cabinet et garantir la sécurité des soins, de manière homogène pour l'ensemble de la profession.
- Permettre au pédicure-podologue d'autoévaluer ses pratiques professionnelles et son installation.
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue et acquérir une « culture qualité ».
- Consolider la confiance de ses patients.
- Valoriser notre profession auprès des autres professionnels de santé et la légitimer dans un parcours de soins coordonné.
- Optimiser la transmission de son cabinet.

> Un nouveau questionnaire d'autoévaluation interactif

Pour soutenir cette nouvelle version de la démarche qualité, l'ONPP a conçu un outil interactif permettant un suivi plus adapté. Sur son espace personnel en ligne, le praticien retrouve désormais le questionnaire d'autoévaluation, réorganisé autour de 9 thèmes. Il couvre les multiples champs de l'exercice professionnel et interroge le pédicure-podologue sous les angles de l'infrastructure de son cabinet, de ses pratiques, de l'hygiène, de la communication ou encore de la sécurité. 15 à 20 minutes maximum sont nécessaires pour le renseigner, en une ou plusieurs fois. En fonction des réponses données, certaines précisions, points d'alertes ou de réglementation pourront être proposés. Enfin, grâce à un code couleur (vert, orange, gris), le pédicure-podologue identifie immédiatement les points à améliorer et peut suivre l'avancée de sa démarche qualité au fil des mois.

Dès que le professionnel a validé son autoévaluation, une analyse est réalisée et consultable ou téléchargeable sur son espace personnel.



> Un comité de pilotage à l'écoute des professionnels

En cas de doutes, de questions ou de commentaires, le professionnel peut entrer en contact, via l'outil d'évaluation ou par mail, avec un membre du Comité de pilotage, afin d'obtenir des conseils personnalisés.

Constitué au niveau national, ce comité se compose à ce jour de six membres nommés pour leurs compétences particulières et leur sensibilité à la démarche. Formés à la bonne conduite d'une démarche qualité, ils ont pour mission d'accompagner les professionnels à toutes les étapes du processus.

En plus de leurs conseils personnalisés, une quinzaine de fiches sont mises à la disposition du praticien sous l'onglet démarche qualité du site de l'ONPP, autour de 5 thèmes : l'hygiène, l'infrastructure, la sécurité, le parcours du patient, la qualité et l'amélioration continue.

BON À SAVOIR

SI VOUS EXERCEZ DANS PLUSIEURS
CABINETS, EN TANT QUE TITULAIRE OU
COLLABORATEUR, VOUS DEVREZ REMPLIR
UN QUESTIONNAIRE POUR CHAQUE
LIEU D'EXERCICE.

Retrouvez plus d'informations sur la démarche qualité en ligne, sur le site de l'ONPP, ainsi que dans votre dernier numéro Repères. N'hésitez plus, lancez-vous dans la démarche qualité en accédant au questionnaire d'autoévaluation via le site www.onpp.fr – Espace pro

L'article 77, de la théorie à la pratique

Un questionnaire concernant la mise en conformité des cabinets avec l'article R4322-77 du code de déontologie, a été adressé à tous les pédicures-podologues de PACA Corse lors du quatrième trimestre 2018.

Les 2/3 d'entre eux ont répondu, un tiers s'étant abstenu. La majorité de ceux qui ont répondu déclare que leurs cabinets respectent l'article R4322-77.

Je rappelle que cet article concerne l'obligation de disposer d'une pièce distincte pour la fabrication de façonnage et de ponçage des orthèses plantaires et orthoplasties, comportant notamment:

- -Des plans de travail adaptés aux différentes phases de conception et de réalisation des orthèses
- -Un appareil de chauffage et thermosoudage sous vide qui limite l'emploi de colle néoprène et l'inhalation de solvants
- -Un banc de ponçage (touret) avec captation/aspiration et récupération des poussières / particules
- Une ventilation de la zone d'encollage avec, si possible, une ouverture sur l'extérieur.

Les pédicures-podologues qui ne sont pas en conformité avec l'article R4322-77 doivent naturellement tout mettre en œuvre pour s'y conformer, le délai de deux ans étant expiré le 26 novembre 2018.

Il peut être difficile, voire impossible de créer une pièce supplémentaire dévolue à la fabrication des orthèses podologiques, déménager représentant des difficultés et des coûts importants.

Mais c'est pourtant une obligation et on ne peut y déroger.

Votre conseil interrégional de l'Ordre est là pour vous accompagner et vous aider à la recherche d'une solution.

Néanmoins, en cas de non-respect de l'article R4322-77, différentes conséquences négatives et parfois graves peuvent survenir.

- Impossibilité de vendre un cabinet qui ne soit pas aux normes
- -En cas de contrôle par la Sécurité Sociale, possibilités de sanctions par la Section des Assurances Sociales et remboursement des actes effectués lors des cinq dernières années.

-Sanctions ordinales décidées par les chambres disciplinaires régionales ou nationales.

Des visites impromptues de contrôle peuvent être réalisées dans les cabinets.

« Mais moi, je ne fais que des soins. Je n'ai donc pas besoin de respecter les articles concernant les appareillages ».

Le titre de pédicure-podologue implique une double compétence. La directive européenne 2013/55/UE est relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles introduisant ainsi le principe de l'accès partiel à une profession de santé.

C'est pour cela que tout pédicure -podologue n'effectuant que des soins, a l'obligation de posséder le matériel pour la réalisation d'orthèses podologiques.

Article R4322-77: Sous réserve du respect des dispositions des articles R4322-R4322-89 R4322-93 du présent Code, tout pédicure-podologue doit, pour exercer à titre individuel ou en association, bénéficier directement ou par l'intermédiaire d'une société d'exercice ou de movens:

- du droit à la jouissance, en vertu des titres réguliers, d'un local professionnel, d'un mobilier meublant, d'un matériel technique suffisant pour recevoir et soigner les patients, d'une pièce distincte au sein du même local et d'un matériel approprié pour l'exécution des orthèses et autres appareillages podologiques;
- -de la propriété des documents concernant toutes données personnelles des patients.

Il appartient au conseil régional de l'Ordre de vérifier à tout moment si les conditions légales d'exercice exigées sont remplies. (\ldots)

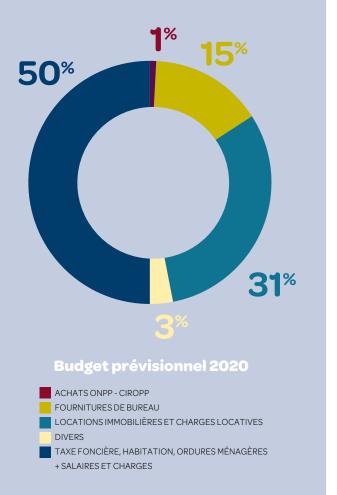
Jean MAUGEIN.



Crédit : Annie CHAUSSIER-DELBOY

Budget prévisionnel 2020 CIROPP Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse

	EN EUROS
SUBVENTIONS ONPP REÇUES	149 040
TOTAL ENCAISSEMENTS	149 040
ACHATS ONPP - CIROPP	300
ELECTRICITÉ ET GAZ	840
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS	500
FOURNITURES DE BUREAU	700
LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES	21 000
FRAIS DE MISSION ET DE DÉPLACEMENT	43 000
RÉMUNÉRATIONS INTERMÉDIAIRES HONORAIRES	2000
DIVERS	800
FRAIS POSTAUX	4000
TÉLÉPHONIE	1600
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	74 740
TAXE SUR LES SALAIRES	4 200
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	300
TAXE FONCIÈRE, HABITATION, ORDURES MÉNAGÈRES	1900
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	6 400
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	51 400
CHARGES SOCIALES	16 500
TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	67 900



AGFNDA

Conseils régionaux

CR1:

10 mars 2020

CR2

9 juin 2020

CR3:

8 septembre 2020

CR4:

15 décembre 2020

Bureaux

BUR1:

04 février 2020

BUR2:

07 avril 2020

BUR3:

05 mai 2020

BUR4:

07 juillet 2020

BUR5:

06 octobre 2020

BUR6:

03 novembre 2020

Mr. Moyne-Bressand, président du CIROPP, effectue des permanences tous les mardis.

> Si vous avez des questions ou si vous souhaitez le rencontrer, merci de contacter le secrétariat préalablement pour fixer date et Rdv.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2019 au 31/10/2019

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Nom Prénom Dép.
ALESSANDRINI	Johanna	GRAF	Valérie
ANCEAUME	Fanny	GRAS	Justine
BALENSI	Hadassa	GUEROIS RAZUREL	Catherine
BONNOT	Thomas	HOCQUEMILLER	Tristan
BOULLAND	Mathilde	JOUVENE FAURE	Alexandre
BOUNNECHE	Nadhira	KOORDES	Morgane
BRAVERMANN	Carine	LAFITE-MICHARD	Alicia
KORSIA	Morgane	LAGIER	Marie
CERUTTI	Julie	LE BLEVENEC	Céline
CHARLES	Mathieu	MALFANT	Margaux
COHEN	Neal	MANFREDINI	Florence
DEBERNARDI	Dorian	MEMMI	Lisa
DESTOUCHES	Quentin	MOYEZ	Laura
DIMINO	Nais	PERA	Nathan
DUFOUR	Raphaël	ROUDIL	Hugo
FABRE	Hugo	ROUME	Laura
FARNETI	Emmanuelle	SACCHETTI	Marie-Anne
FERREIRA	Kethleen	SANTORO	Clémentine
FRELY	Solène	SEMMAR	Vanessa
FRON	Ophélie	SERREE	Yoann
GALTIER	Thomas	SITBON	Rose-Chochana
GARRIGOS	Marjorie	THENON	Robin
GODART	Noemie		

Transferts vers une autre Région

Nom					
ALVAREZ	Maxime	AUVERGNE-RHONE-ALPES	LAGIER	Marie	OCCITANIE
BAHUET	Mélanie	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER	MOUGIN	Guillaume	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
CLAUDE	Alexandre	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER	ROUDIL	Hugo	OCCITANIE
FRELY	Solène	AUVERGNE-RHONE-ALPES	TATARANNO	Alice	BRETAGNE & S ^T -PIERRE-ET-M.
GALATI	Laetitia	NORMANDIE	VILLAFRANCA	Marie-Jesus	NORMANDIE
GARCIA	Dorian	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER			

Transferts vers CIROPP Provence-Alpes-Côtes d'Azur & Corse

Nom					
AOUDIA	Jeremy	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER	GNAPELET	Jeanne	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BARBERIS	Nicolas	OCCITANIE	GOULIAS	Valentin	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
BLANC DU COLLET	Alexia	GRAND EST	KWO	Anne-Sophie	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BURGEVIN	Sabine	CENTRE VAL DE LOIRE	LEYDIER	Aurore	AUVERGNE-RHONE-ALPES
CHRETIEN	Philippine	BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	LOPES	Aurélie	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
COLLET	Philippine	AUVERGNE-RHONE-ALPES	PERESSE	Maxime	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER
DELPEYRAT	Florestan	ILE DE FRANCE & OUTRE-MER	SOUCHAIRE	Claire	GRAND EST
GALLEZE	Anissa	BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	STEPHAN	Manon	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
GIUSTINIANI	Mathilde	AUVERGNE-RHONE-ALPES			

Cessations d'activités

Nom	Prénom		Nom Prénom
ANDUILLER	Marie	JEAN-PIERRE	Dominique
BOURGEADE	Maxime	LE GRAND	Marie-Michèle
BRUNOT VERDIER	Josiane	MENARD	Abigaëlle
CATALA-COTTINI	Emile	MORACCHINI	Pierre Paul
CHAMPELAIN	Joëlle	MUTZ	Nicolas
CHAMPEME	Nicolas	OLIVIER	Hélène
DUCASSE	Marie	RADA	Christophe
DUMAS	Grégory	SALZE	Corinne
FOSSAT VINCIGUERRA	Martine	SEBILLE	Martine
GONDOUIN	Amandine	THENON	Robin
GRAF	Valérie	TRIST	Eliane
GRANGER	Sophie	VIALE	Sylvette
GRUFFAZ	Emilie	VIGNES	Marion
HUGEL	Jean-Philippe	WEBER	Jean-Paul